

2024.03.20

**ARRÊTÉ PERMANENT**  
**PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

Le Maire de la Commune de NOIRÉTABLE,  
VU le Code de la route,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,  
VU le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,  
VU les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,  
Considérant qu'il y a lieu, à l'occasion des travaux pour le déploiement de la fibre optique et le raccordement des administrés, réalisés par l'Entreprise BEGON – 886 route de Combe David – 42800 CHATEAUNEUF, de réglementer provisoirement la circulation sur toutes les rues et voies de la Commune,

**ARRÊTÉ**

**Article 1** – A compter du **13/03/2024** et jusqu'au **31/12/2024**, la Société BEGON pourra prendre des mesures d'interdiction de stationnement et de restriction de circulation, en fonction de ses besoins, dans le cadre du déploiement et de raccordement de la fibre optique pour le compte du SIEL, sur toutes les rues et voies de la Commune.

**Article 2** – L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

**Article 3** – Une signalisation appropriée sera mise en place.

**Article 4** – Monsieur le Maire sera chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Noirétable,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers,
- STD Montbrison [stdmontbrisonnais@loire.fr](mailto:stdmontbrisonnais@loire.fr)
- L'entreprise BEGON [remibegon@gmail.com](mailto:remibegon@gmail.com)
- Loire Forez Agglomération [voirie-eclairage@loireforez.fr](mailto:voirie-eclairage@loireforez.fr)
- La Région [infotransport42@auvergnerhonealpes.fr](mailto:infotransport42@auvergnerhonealpes.fr)

Noirétable, le 11 mars 2024

Le Maire, Julien DEGOUT

